

## LA RÉMUNÉRATION DANS LES ENTREPRISES EN 2008 :

### un net ralentissement dans les activités financières et d'assurance

**En 2008, dans le secteur privé et semi public, la rémunération brute mensuelle moyenne d'un salarié à temps complet s'est élevée à 2 753 euros (+3,4 % par rapport à 2007) et le salaire moyen net de tous prélèvements sociaux à 2 069 euros (+3,6 %). La hausse du salaire net a été moins forte pour les cadres que pour les autres catégories socioprofessionnelles. L'écart de salaire net entre hommes et femmes à temps complet s'est légèrement accentué. En 2008, une femme gagnait 19,1 % de moins qu'un homme, contre 18,8 % en 2007.**

**La croissance du salaire net a été plus dynamique dans les entreprises de plus de 500 salariés (+3,8 %) et dans celles de 1 à 9 salariés (+3,6 %). Elle a été plus forte dans l'industrie (+3,9 %) et la construction (+3,8 %) que dans le tertiaire (+3,3 %). Agrégées selon la grille des conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS), les branches professionnelles des banques, établissements financiers et assurances continuent d'offrir les rémunérations les plus élevées, malgré le net ralentissement de la croissance des salaires dans ces branches.**

En 2008, dans le secteur privé et semi-public, un salarié à temps complet a perçu, en moyenne, une rémunération brute de 2 753 euros, en hausse de +3,4 % par rapport à 2007, et un salaire net de 2 069 euros, en hausse de +3,6 % (tableau 1) (1). En 2007, les évolutions en euros courants par rapport à 2006 étaient respectivement de +3,2 % pour la rémunération brute et de +3,3 % pour le salaire net. La rémunération brute intègre l'ensemble des éléments de rémunération, fixes ou non : salaire de base, rémunération pour heures supplémentaires ou complémentaires, primes et indemnités, mais aussi, entre autres, les sommes versées au titre de la participation ou de l'intéressement. En revanche, le salaire net de tous prélèvements correspond au salaire net fiscal. Il ne comprend pas la participation, ni l'intéressement lorsqu'il est placé sur un plan d'épargne entreprise (encadré 1).

Le dynamisme apparent des salaires doit toutefois être relativisé en raison du pic d'inflation enregistré au premier semestre 2008. En 2008, la hausse des prix à la consommation (y compris tabac) est estimée

(1) Les évolutions des rémunérations moyennes entre 2007 et 2008 et celles par catégorie socioprofessionnelle et sexe ont été publiées par l'Insee en juin 2010 [1]. Cette étude les rappelle brièvement et détaille plus spécifiquement les évolutions par taille d'entreprise, secteur d'activité et branche professionnelle.



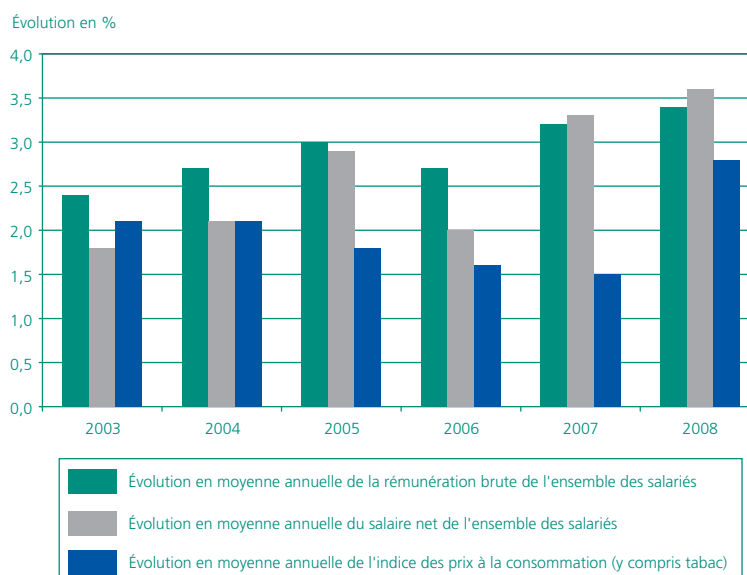
à +2,8 % en moyenne (graphique 1). La hausse du pouvoir d'achat des salariés à temps complet a donc nettement ralenti en 2008, s'élevant à +0,6 % en moyenne pour la rémunération brute et +0,7 % pour le salaire net, après respectivement +1,7 % et +1,8 % en 2007 [1].

La progression modérée des rémunérations en 2008, en euros constants, s'inscrit dans un contexte de fort ralentissement de l'activité amorcé au deuxième trimestre 2008 et de recul de l'emploi salarié. En 2008, le produit intérieur brut a progressé de +0,2 % en moyenne, contre +2,4 % en 2007 [2] et l'emploi salarié a reculé de -0,6 %, après une augmentation de +1,9 % en 2007 [3]. La forte contraction de l'emploi peu qualifié a entraîné mécaniquement une hausse des salaires en euros courants. De plus, les délais d'ajustement des salaires à la situation du marché du travail ont permis de limiter le ralentissement des salaires au cours de l'année [1]. À l'inverse, face à la hausse inattendue de l'inflation au second semestre 2007 et au premier semestre 2008, les délais d'ajustement des salaires aux prix à la consommation ont contribué à accentuer le ralentissement des salaires exprimés en euros constants en 2008.

## Un contexte moins favorable aux cadres

Les rémunérations des cadres ont pâti du contexte de crise. La croissance du salaire net en euros courants des cadres a fortement ralenti : +2,0 % en 2008, contre +3,8 % en 2007 (tableau 1). Ce ralentissement peut notamment s'expliquer par une évolution négative des primes

Graphique 1 • Évolutions moyennes annuelles des rémunérations et des prix à la consommation depuis 2003



Lecture : en 2008, la rémunération brute moyenne d'un salarié à temps complet a augmenté de 3,4 % et le salaire net de 3,6 % tandis que les prix à la consommation ont augmenté de 2,8 %.

Champ : ensemble des salariés à temps complet des entreprises du secteur privé et semi-public, France entière.

et autres compléments de rémunération. En effet, pour les cadres, la hausse de la rémunération brute moyenne a été inférieure à celle du salaire mensuel de base en 2008 (+2,2 %, contre +2,8 %) [4]. La croissance du salaire net en euros courants des professions intermédiaires s'est également légèrement tassée : +2,4 % en 2008, contre +2,6 % en 2007.

En revanche, en 2008, la hausse des salaires moyens des ouvriers a été la plus marquée. Le salaire net en euros courants des ouvriers a augmenté de +4,1 % en moyenne en 2008 (tableau 1), en nette accélération par rapport à 2007 (+2,6 %). Cette forte progression peut s'expliquer, d'une part par la sortie de l'emploi des ouvriers les moins bien rémunérés, ce qui entraîne mécaniquement une hausse du salaire moyen, et d'autre part par une revalorisation relativement importante du Smic en termes nominaux. En effet, en raison de la hausse de l'inflation, le Smic a été relevé à deux reprises au cours

Tableau 1 • Rémunérations mensuelles moyennes des salariés à temps complet, par catégorie socioprofessionnelle en 2007 et 2008

	Rémunération brute			Salaire net		
	Montant mensuel en 2007 (en euros)	Montant mensuel en 2008 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Montant mensuel en 2007 (en euros)	Montant mensuel en 2008 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)
Cadres *	5 371	5 491	2,2	4 001	4 083	2,0
Professions intermédiaires	2 700	2 764	2,4	2 019	2 068	2,4
Employés	1 836	1 882	2,5	1 393	1 432	2,8
Ouvriers	1 933	2 003	3,6	1 463	1 523	4,1
<b>Ensemble</b>	<b>2 662</b>	<b>2 753</b>	<b>3,4</b>	<b>1 998</b>	<b>2 069</b>	<b>3,6</b>

\* Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2008, un cadre à temps complet a perçu en moyenne 5 491 euros bruts par mois, soit 2,2 % de plus qu'en 2007.

Champ : salariés à temps complet des entreprises du secteur privé et semi-public, France entière.

Source : Insee, DADS.

de l'année 2008 : une première fois le 1<sup>er</sup> mai (+2,3 %) et une seconde fois le 1<sup>er</sup> juillet (+0,9 %), soit une hausse totale de +3,2 % entre le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et le 1<sup>er</sup> juillet 2008, contre +2,1 % entre le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et le 1<sup>er</sup> juillet 2007. La hausse du Smic a également bénéficié aux employés dont le salaire net en euros courants a augmenté de +2,8 % en 2008, après une hausse de +2,2 % en 2007.

## L'écart de salaire entre les hommes et les femmes se creuse légèrement

En 2008, une femme salariée à temps complet dans le secteur privé et semi-public a perçu en moyenne un salaire net mensuel de 1 795 euros, inférieur de 19,1 % à celui d'un homme (tableau 2). Les différences de salaires entre hommes et femmes sont particulièrement marquées parmi les cadres et les ouvriers : -23,5 % et -17,5 %.

Entre 2007 et 2008, l'écart de salaire net entre les hommes et les femmes s'est accentué de +0,3 point. L'écart s'est légèrement réduit parmi les cadres (-0,1 point), alors qu'il avait progressé de +0,5 point au sein de cette catégorie socioprofessionnelle entre 2006 et 2007. En revanche, l'écart s'est accentué de +0,4 point parmi les employés, alors qu'il avait reculé de -0,3 point entre 2006 et 2007.

## Une croissance des salaires plus dynamique dans les entreprises de moins de 10 salariés et celles de plus de 500 salariés

En 2008, dans les entreprises de moins de 10 salariés, le salaire net en euros courants a augmenté de +3,6 %, en nette accélération par rapport à 2007 (+2,5 %) (tableau 3). Cette forte progression peut s'expliquer en partie par la forte proportion de salariés rémunérés au Smic dans ces entreprises et la revalorisation de +3,2 % du

Encadré 1

### LES DADS : SOURCE STATISTIQUE POUR MESURER LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS

Le niveau des rémunérations est calculé à partir des informations issues des **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** que les entreprises adressent à l'administration. Les résultats sont issus de l'exploitation du sondage au 12<sup>e</sup> des déclarations de 2007 et 2008. Les données sont définitives pour 2007 et semi-définitives pour 2008. Les évolutions étudiées ici portent sur les salariés à temps complet du secteur privé et semi-public. Sont exclus les salariés du secteur agricole, les agents de la fonction publique d'État, les agents des collectivités territoriales et des hôpitaux publics.

**La rémunération brute** correspond à l'intégralité des traitements, salaires, appointements et commissions de base perçus par le salarié, avant toute déduction des cotisations obligatoires à la charge du salarié. Elle intègre les primes et gratifications, la rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires, les indemnités de congés payés et indemnités compensatrices de congés non pris, les avantages en nature imposables, les frais professionnels, le supplément familial, les contributions patronales à des régimes complémentaires ou supplémentaires de retraite ou de prévoyance, les indemnités de mise à la retraite ou de licenciement pour la partie qui excède les montants conventionnels ou légaux, les sommes versées au titre de l'intéressement (placées ou non sur un plan d'épargne), les sommes versées au titre de la participation.

**La rémunération nette** est calculée à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS. Elle est nette de toutes cotisations sociales, y compris CSG et CRDS. Elle ne comprend pas la participation ni la fraction des indemnités de licenciement non imposables. Elle comprend l'intéressement, sauf si ce dernier est placé sur un plan d'épargne entreprise.

Afin de tenir compte du fait que certains salariés ne sont employés qu'une partie de l'année, les effectifs sont convertis en années-travail au prorata de leur durée de présence. Les salaires sont rapportés à cette durée pour le calcul des moyennes. Par exemple, un salarié ayant travaillé durant six mois et ayant perçu 10 000 euros compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 20 000 euros par an.

Smic entre juillet 2007 et juillet 2008. En 2008, 30,1 % des salariés des entreprises de moins de 10 salariés ont été concernés par la revalorisation du Smic, contre 14,1 % dans l'ensemble des entreprises [5].

Dans les entreprises de 10 salariés et plus, les salaires nets en euros courants sont restés dynamiques, enregistrant une hausse de +3,3 % en 2008, après une augmentation de +3,4 % en 2007. La croissance des salaires nets est restée particulièrement marquée dans les entreprises de plus de 500 salariés : +3,8 % entre 2007 et 2008 (tableau 3).

Tableau 2 • Rémunérations mensuelles moyennes par sexe et catégorie socioprofessionnelle pour les salariés à temps complet, en 2008

	Rémunération brute mensuelle (en euros)		Salaire net mensuel (en euros)		Écart de salaire net femmes-hommes (en %)
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Cadres *	4 548	5 865	3 347	4 375	-23,5
Professions intermédiaires.....	2 565	2 904	1 908	2 180	-12,5
Employés.....	1 855	1 941	1 405	1 491	-5,8
Ouvriers.....	1 705	2 051	1 288	1 561	-17,5
<b>Ensemble.....</b>	<b>2 401</b>	<b>2 945</b>	<b>1 795</b>	<b>2 219</b>	<b>-19,1</b>

\* Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2008, le salaire net mensuel moyen d'une femme salariée à temps complet s'est élevée à 1 795 euros, soit 19,1 % de moins que celui d'un homme à temps complet.

Champ : salariés à temps complet des entreprises du secteur privé et semi-public, France entière.

Source : Insee, DADS.

Tableau 3 • Rémunérations mensuelles moyennes des salariés à temps complet par tranche de taille d'entreprise, en 2007 et 2008

	Rémunération brute			Salaire net		
	Montant mensuel en 2007 (en euros)	Montant mensuel en 2008 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Montant mensuel en 2007 (en euros)	Montant mensuel en 2008 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)
De 1 à 9 salariés.....	2 202	2 268	3,0	1 678	1 739	3,6
De 10 à 19 salariés.....	2 467	2 512	1,8	1 873	1 918	2,4
De 20 à 49 salariés.....	2 566	2 630	2,5	1 938	1 998	3,1
De 50 à 99 salariés.....	2 641	2 716	2,8	1 983	2 041	3,0
De 100 à 249 salariés.....	2 689	2 772	3,1	2 006	2 065	3,0
De 250 à 499 salariés.....	2 797	2 887	3,2	2 076	2 141	3,1
500 salariés ou plus.....	2 945	3 061	4,0	2 198	2 283	3,8
<b>Ensemble.....</b>	<b>2 662</b>	<b>2 753</b>	<b>3,4</b>	<b>1 998</b>	<b>2 069</b>	<b>3,6</b>

Source : Insee, DADS.

Lecture : en 2008, un salarié à temps complet d'une entreprise de 1 à 9 salariés a perçu en moyenne 2 268 euros bruts par mois, soit 3,0 % de plus qu'en 2007.

Champ : salariés à temps complet des entreprises du secteur privé et semi-public, France entière.

Le salaire net mensuel d'un salarié à temps complet est d'autant plus élevé qu'il travaille dans une entreprise de taille importante : 2 283 euros dans une entreprise de 500 salariés ou plus, 1 918 euros dans une entreprise de 10 à 19 salariés et 1 739 euros en moyenne dans une entreprise de 1 à 9 salariés (tableau 3).

Dans le secteur de la construction, la hausse des salaires nets a atteint en moyenne +3,8 % en 2008 (tableau 4), malgré le ralentissement qui a touché le secteur (croissance de l'activité de +0,2 % en 2008, après +5,4 % en 2007) [2]. La construction fait toujours partie des secteurs qui offrent les rémunérations les plus faibles : 1 840 euros nets par mois en moyenne.

## De fortes hausses dans l'industrie et la construction

En 2008, le salaire net mensuel des salariés à temps complet a augmenté de +3,9 % en moyenne dans l'industrie (tableau 4), malgré la contraction de la production manufacturière (recul de -1,6 % de la production en 2008) [2]. Les salaires nets ont été particulièrement dynamiques dans les secteurs des industries extractives (+5,9 % en 2008) et de la cokéfaction et du raffinage (+5,3 %), ainsi que dans les entreprises fabriquant du matériel de transport (+ 5,6 %). En revanche, l'augmentation des salaires nets a été très faible dans le secteur de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (+1,2 %).

Le secteur de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné est toutefois le plus rémunérateur des secteurs industriels, avec 3 002 euros nets mensuels en moyenne pour les salariés à temps complet. L'industrie pharmaceutique et le secteur de la fabrication de produits informatiques offrent également des rémunérations élevées : respectivement 2 782 et 2 727 euros nets mensuels pour un salarié à temps complet. En revanche, les industries du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure ainsi que les industries alimentaires sont les secteurs les moins rémunérateurs avec des salaires nets mensuels de 1 741 et 1 767 euros pour des salariés à temps complet.

## La croissance des salaires ralentit fortement dans le secteur des activités financières et d'assurance

Dans le tertiaire, le salaire net mensuel a augmenté en moyenne de +3,3 % en 2008 pour les salariés à temps complet (tableau 4), soit une croissance très proche de celle de 2007 (+3,2 %).

L'augmentation du salaire net moyen a été nettement supérieure à l'inflation (+2,8 % en moyenne en 2008) dans le secteur des activités scientifiques et techniques et des activités de service administratif et de soutien (+6,0 %), dans le secteur des transports et entreposage (+4,3 %), dans les activités récréatives, arts et spectacles (+4,3 %) et dans l'hébergement et restauration (+3,2 %).

### Encadré 2

#### LA NOMENCLATURE AGRÉGÉE

Les résultats présentés par secteur d'activités (tableau 4) sont établis en nomenclature agrégée « NA ». Celle-ci est fondée sur la nouvelle nomenclature d'activité économique (NAF révision 2) qui s'est substituée au 1<sup>er</sup> janvier 2008 à la NAF révisée datant de 2003. Ce changement répond non seulement à un besoin de renouvellement mais également à un souci d'harmonisation au plan européen et international.

Les secteurs d'activités retenus pour présenter les séries statistiques dans cette publication suivent des niveaux d'agrégation dits A17 et A38 de la nomenclature agrégée « NA ». Pour en savoir plus, cf. le site de l'Insee, [www.insee.fr](http://www.insee.fr), rubrique « Définitions et méthodes », puis « Nomenclatures, zonages ».

Tableau 4 • Rémunérations mensuelles moyennes des salariés à temps complet par secteur d'activité, en 2008

Activité économique de l'établissement (A17, A38)	Effectif salarié au 31 décembre 2008 (1)	Proportion de salariés à temps complet (en %) (1)	Rémunération brute		Salaire net	
			Montant mensuel en 2008 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Montant mensuel en 2008 (en euros)	Évolution sur un an (euros courants, en %)
<b>DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution</b> .....	<b>327 400</b>	<b>86</b>	<b>3 163</b>	<b>2,7</b>	<b>2 428</b>	<b>2,9</b>
BZ : Industries extractives .....	27 300	91	2 863	5,4	2 116	5,9
DZ : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné .....	161 700	78	3 800	1,5	3 002	1,2
EZ : Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution .....	138 400	93	2 597	2	1 925	2,6
<b>C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac</b> .....	<b>526 400</b>	<b>85</b>	<b>2 390</b>	<b>4,0</b>	<b>1 767</b>	<b>3,9</b>
<b>C2 : Cokéfaction et raffinage</b> .....	<b>12 200</b>	<b>95</b>	<b>4 687</b>	<b>5,0</b>	<b>2 189</b>	<b>5,3</b>
<b>C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines</b> .....	<b>492 900</b>	<b>94</b>	<b>3 224</b>	<b>4,5</b>	<b>2 354</b>	<b>3,8</b>
CI : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques .....	150 300	92	3 785	5,4	2 727	3,7
CJ : Fabrication d'équipements électriques .....	129 000	94	2 970	3,8	2 171	3,8
CK : Fabrication de machines et d'équipements nca .....	213 600	94	2 986	4,4	2 204	4,1
<b>C4 : Fabrication de matériels de transport</b> .....	<b>383 500</b>	<b>93</b>	<b>3 345</b>	<b>5,1</b>	<b>2 470</b>	<b>5,6</b>
<b>C5 : Fabrication d'autres produits industriels</b> .....	<b>1 669 100</b>	<b>92</b>	<b>2 759</b>	<b>3,4</b>	<b>2 040</b>	<b>3,5</b>
CB : Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure .....	132 300	88	2 323	3,5	1 741	3,3
CC : Travail du bois, industries du papier et imprimerie .....	231 800	91	2 532	1,9	1 903	2,3
CE : Industrie chimique .....	150 700	91	3 623	3,5	2 593	3,2
CF : Industrie pharmaceutique .....	87 000	87	3 968	3,2	2 782	2,8
CG : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques .....	323 600	92	2 643	3,4	1 956	3,6
CH : Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements .....	441 600	93	2 667	3,4	1 989	3,5
CM : Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements .....	302 100	91	2 638	4,2	1 971	4,2
<b>FZ : Construction</b> .....	<b>1 429 500</b>	<b>92</b>	<b>2 430</b>	<b>3,3</b>	<b>1 840</b>	<b>3,8</b>
<b>GZ : Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles</b> .....	<b>2 959 900</b>	<b>75</b>	<b>2 504</b>	<b>2,4</b>	<b>1 880</b>	<b>2,7</b>
<b>HZ : Transports et entreposage</b> .....	<b>1 358 700</b>	<b>88</b>	<b>2 549</b>	<b>3,7</b>	<b>1 996</b>	<b>4,3</b>
<b>IZ : Hébergement et restauration</b> .....	<b>815 800</b>	<b>63</b>	<b>2 009</b>	<b>2,3</b>	<b>1 549</b>	<b>3,2</b>
<b>JZ : Information et communication</b> .....	<b>680 000</b>	<b>84</b>	<b>3 819</b>	<b>2,6</b>	<b>2 887</b>	<b>2,5</b>
JA : Édition, audiovisuel et diffusion .....	204 400	79	4 055	1,8	3 048	1,8
JB : Télécommunications .....	157 700	95	3 508	4,4	2 743	4,2
JC : Activités informatiques et services d'information .....	317 900	90	3 850	1,9	2 872	2,0
<b>KZ : Activités financières et d'assurance</b> .....	<b>817 200</b>	<b>84</b>	<b>4 346</b>	<b>1,9</b>	<b>3 168</b>	<b>1,2</b>
<b>LZ : Activités immobilières</b> .....	<b>236 600</b>	<b>83</b>	<b>2 737</b>	<b>2,6</b>	<b>2 071</b>	<b>2,4</b>
<b>MN : Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien</b> .....	<b>2 351 700</b>	<b>71</b>	<b>2 795</b>	<b>5,9</b>	<b>2 108</b>	<b>6,0</b>
MA : Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques .....	858 600	83	2 819	3,2	2 858	3,4
MB : Recherche-développement scientifique .....	84 700	88	4 105	2,6	3 020	2,6
MC : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques .....	194 600	67	3 246	3,0	2 416	3,6
NZ : Activités de services administratifs et de soutien .....	1 213 800	67	2 025	5,9	1 550	6,1
<b>OQ : Enseignement, santé humaine et action sociale (hors administration publique)</b> .....	<b>1 651 900</b>	<b>60</b>	<b>2 243</b>	<b>1,4</b>	<b>1 697</b>	<b>1,6</b>
PZ : Enseignement .....	279 500	51	2 598	0,9	1 954	0,5
QA : Activités pour la santé humaine .....	509 800	65	2 466	2,3	1 869	2,6
QB : Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement .....	862 600	54	1 977	1,3	1 496	1,6
<b>RU : Autres activités de services</b> .....	<b>649 800</b>	<b>58</b>	<b>2 440</b>	<b>3,7</b>	<b>1 862</b>	<b>3,6</b>
RZ : Arts, spectacles et activités récréatives .....	202 900	51	2 889	5,5	2 243	4,3
SZ : Autres activités de services .....	446 900	62	2 255	2,9	1 704	3,5
<b>DE à C5 : Industrie</b> .....	<b>3 411 500</b>	<b>90</b>	<b>2 884</b>	<b>3,9</b>	<b>2 135</b>	<b>3,9</b>
<b>FZ : Construction</b> .....	<b>1 429 500</b>	<b>92</b>	<b>2 430</b>	<b>3,3</b>	<b>1 840</b>	<b>3,8</b>
<b>GZ à RU : Tertiaire</b> .....	<b>11 521 600</b>	<b>72</b>	<b>2 750</b>	<b>3,2</b>	<b>2 077</b>	<b>3,3</b>
<b>Ensemble</b> .....	<b>16 362 600</b>	<b>77</b>	<b>2 753</b>	<b>3,4</b>	<b>2 069</b>	<b>3,6</b>

Source : Insee, DADS.

Lecture : dans le secteur des Industries extractives, de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et de la dépollution, un salarié à temps complet a perçu un salaire brut mensuel moyen de 3 163 euros en 2008, soit 2,7 % de plus qu'en 2007.

Champ : salariés à temps complet des entreprises du secteur privé et semi-public, France entière.

(1) Estimations Dares à partir du fichier exhaustif des DADS ; champ : salariés des entreprises du secteur privé et semi public, France entière.

Tableau 5 • Rémunérations mensuelles moyennes des salariés à temps complet, par branche professionnelle en 2008

Conventions regroupées pour l'information statistique CRIS1 dont principales conventions collectives	Effectif salarié au 31 décembre 2008 (1)	Proportion de salariés à temps complet (en %) (1)	Rémunération brute		Salaire net	
			Montant mensuel en 2008 (en euros) (2)	Évolution sur un an (euros courants, en %)	Montant mensuel en 2008 (en euros) (2)	Évolution sur un an (euros courants, en %)
<b>A : Métallurgie et sidérurgie.....</b>	<b>1 822 200</b>	<b>93</b>	<b>3 253</b>	<b>4,0</b>	<b>2 400</b>	<b>4,0</b>
dont : 0054 - Métallurgie région Parisienne.....	298 400	94	3 129	3,3	2 293	3,8
0650 - Métallurgie cadres.....	417 500	91	5 326	2,5	3 898	2,0
<b>B : Bâtiment et travaux publics.....</b>	<b>1 532 100</b>	<b>93</b>	<b>2 414</b>	<b>2,5</b>	<b>1 827</b>	<b>3,0</b>
dont : 1596 - Bâtiment ouvriers jusqu'à 10 salariés...	398 800	90	1 978	3,2	1 524	4,3
1597 - Bâtiment ouvriers plus de 10 salariés...	645 500	94	2 262	3,2	1 725	3,9
1702 - Travaux publics ouvriers.....	217 300	96	2 310	4,8	1 732	5,0
2609 - Bâtiment ETAM (employés, techniciens, agents de maîtrise).....	118 100	87	2 726	2,0	2 040	2,1
<b>C : Chimie et pharmacie.....</b>	<b>532 000</b>	<b>82</b>	<b>3 692</b>	<b>3,4</b>	<b>2 650</b>	<b>3,0</b>
dont : 0044 - Industries chimiques.....	237 400	91	3 837	3,3	2 746	2,8
0176 - Industrie pharmaceutique.....	135 800	87	4 368	4,7	3 102	4,1
1996 - Pharmacie d'officine.....	119 500	59	2 313	2,3	1 729	3,0
<b>D : Plastiques, caoutchouc et combustibles.....</b>	<b>252 200</b>	<b>93</b>	<b>3 037</b>	<b>3,8</b>	<b>2 229</b>	<b>4,2</b>
dont : 0292 - Plasturgie.....	135 700	92	2 596	2,6	1 941	3,3
<b>E : Verre et matériaux de construction.....</b>	<b>222 700</b>	<b>93</b>	<b>2 724</b>	<b>3,2</b>	<b>1 998</b>	<b>3,4</b>
<b>F : Bois et dérivés.....</b>	<b>338 000</b>	<b>84</b>	<b>2 508</b>	<b>2,8</b>	<b>1 875</b>	<b>3,1</b>
<b>G : Habillement, cuir, textile.....</b>	<b>488 200</b>	<b>75</b>	<b>2 287</b>	<b>2,4</b>	<b>1 726</b>	<b>2,5</b>
<b>H : Culture et communication.....</b>	<b>608 500</b>	<b>77</b>	<b>3 289</b>	<b>2,3</b>	<b>2 447</b>	<b>2,3</b>
<b>I : Agro-alimentaire.....</b>	<b>818 600</b>	<b>83</b>	<b>2 388</b>	<b>4,0</b>	<b>1 784</b>	<b>4,3</b>
dont : 0843 - Boulangeries pâtisseries artisanales.....	122 000	74	1 803	3,3	1 365	4,5
<b>J : Commerce de gros et import - export.....</b>	<b>385 700</b>	<b>89</b>	<b>2 917</b>	<b>3,3</b>	<b>2 185</b>	<b>3,2</b>
dont : 0573 - Commerces de gros.....	341 600	89	2 781	3,2	2 088	3,2
<b>K : Commerce principalement alimentaire.....</b>	<b>658 600</b>	<b>66</b>	<b>2 173</b>	<b>1,8</b>	<b>1 627</b>	<b>2,6</b>
dont : 2216 - Commerce détail et gros à prédominance alimentaire.....	653 300	66	2 173	1,8	1 626	2,6
<b>L : Commerce de détail principalement non alimentaire.....</b>	<b>400 300</b>	<b>80</b>	<b>2 281</b>	<b>3,0</b>	<b>1 718</b>	<b>3,6</b>
dont : 1517 - Commerce de détail non alimentaire...	119 500	74	2 108	3,1	1 626	3,6
<b>M : Services de l'automobile et des matériels roulants</b>	<b>526 600</b>	<b>89</b>	<b>2 352</b>	<b>2,6</b>	<b>1 779</b>	<b>3,1</b>
dont : 1090 - Services de l'automobile.....	439 600	88	2 319	2,4	1 753	3,0
<b>N : Hôtellerie, restauration et tourisme.....</b>	<b>896 000</b>	<b>67</b>	<b>2 086</b>	<b>1,8</b>	<b>1 601</b>	<b>2,6</b>
dont : 1979 - Hôtels cafés restaurants.....	565 500	72	2 027	2,2	1 570	3,4
<b>O : Transports (hors statuts).....</b>	<b>880 600</b>	<b>88</b>	<b>2 554</b>	<b>2,5</b>	<b>1 941</b>	<b>3,2</b>
dont : 0016 - Transports routiers.....	652 700	88	2 310	2,0	1 754	2,8
<b>P : Secteur sanitaire et social.....</b>	<b>1 857 100</b>	<b>62</b>	<b>2 291</b>	<b>0,7</b>	<b>1 731</b>	<b>0,9</b>
dont : 0029 - Hospitalisation à but non lucratif.....	293 800	64	2 467	0,5	1 846	0,9
0413 - Personnes inadaptées.....	442 000	71	1 994	0,5	1 511	0,6
1258 - Aide à domicile.....	138 400	25	1 749	4,3	1 323	4,8
1518 - Animation.....	122 600	47	2 188	3,1	1 665	3,0
2264 - Hospitalisation privée.....	253 200	73	2 188	2,5	1 668	2,8
<b>Q : Banques, établissements financiers et assurances</b>	<b>735 200</b>	<b>84</b>	<b>4 222</b>	<b>0,8</b>	<b>3 057</b>	<b>-0,1</b>
dont : 1672 - Sociétés d'assurances.....	135 200	81	4 176	-2,9	3 021	-3,9
2120 - Banques.....	298 000	86	4 432	2,3	3 199	1,4
<b>R : Immobilier et activités tertiaires liées au bâtiment</b>	<b>354 600</b>	<b>77</b>	<b>2 841</b>	<b>1,0</b>	<b>2 145</b>	<b>1,1</b>
dont : 1527 - Immobilier.....	151 800	84	2 924	-0,6	2 220	-0,6
<b>S : Bureaux d'études et prestations de services aux entreprises.....</b>	<b>830 900</b>	<b>85</b>	<b>3 573</b>	<b>2,1</b>	<b>2 681</b>	<b>2,1</b>
dont : 1486 - Bureaux d'études techniques.....	718 200	86	3 743	2,2	2 806	2,3
2098 - Prestataires de services secteur tertiaire	109 800	80	2 516	2,7	1 898	2,5
<b>T : Professions juridiques et comptables.....</b>	<b>249 100</b>	<b>79</b>	<b>3 221</b>	<b>1,4</b>	<b>2 435</b>	<b>1,7</b>
dont : 0787 - Cabinets d'experts comptables.....	135 100	81	3 287	1,8	2 469	2,0
<b>U : Nettoyage, manutention, récupération et sécurité</b>	<b>600 200</b>	<b>65</b>	<b>1 930</b>	<b>3,0</b>	<b>1 481</b>	<b>3,6</b>
dont : 1351 - Prévention et sécurité.....	140 100	87	1 773	2,7	1 367	3,7
1810 - Entreprises de propreté.....	333 900	46	1 669	3,3	1 301	3,4
<b>V : Branches non agricoles diverses.....</b>	<b>598 400</b>	<b>66</b>	<b>2 601</b>	<b>2,1</b>	<b>1 967</b>	<b>2,0</b>
dont : 2596 - Coiffure.....	106 800	74	1 659	2,0	1 264	2,4

Source : Insee, DADS.

Les conventions sont conformes à l'état de la négociation collective au 31 décembre 2009.

Lecture : en 2008, dans le regroupement de niveau 1 de la CRIS, Métallurgie et sidérurgie, la rémunération mensuelle brute d'un salarié à temps complet s'est élevée en moyenne à 3 253 euros.

Champ : salariés à temps complet des entreprises du secteur privé et semi-public, France entière.

(1) Estimations Dares à partir du fichier exhaustif des DADS ; champ : salariés du champ DADS, c'est-à-dire hors agents de la fonction publique d'Etat, des activités extra-territoriales et des services domestiques.

(2) Le champ des estimations par CRIS a été élargi aux associations, ce qui a conduit à modifier, par rapport à la précédente publication, le contour du regroupement P « Sanitaire et Social » dont les associations représentent environ 50% des effectifs. Les conventions collectives étant par ailleurs mieux identifiées dans l'édition 2008 des DADS que dans l'édition 2007, des écarts d'effectifs et de rémunérations peuvent être constatés pour certains autres regroupements par rapport à la publication antérieure.

La croissance des salaires nets a été en revanche inférieure à l'inflation dans les autres secteurs du tertiaire : commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (+2,7 % en moyenne en 2008), information et communication (+2,5 %), activités immobilières (+2,4 %), enseignement, santé humaine et action sociale (+1,6 %).

Les activités financières et d'assurance ont été le secteur où la hausse des rémunérations a été la plus faible en 2008 : +1,2 % en moyenne pour le salaire net mensuel, +1,9 % pour la rémunération brute mensuelle. Ce ralentissement fait suite à une forte augmentation des rémunérations dans ce secteur en 2007. Elle reflète aussi le recul des composantes variables de la rémunération (primes, indemnités et épargne salariale), très sensibles à la conjoncture économique. La croissance de la rémunération brute a de fait été nettement inférieure à celle du salaire mensuel de base (+2,7 %).

Dans le tertiaire, comme en 2007, le secteur le plus rémunérateur reste cependant celui de la finance et l'assurance, avec un salaire net mensuel moyen de 3 168 euros en 2008, suivi par l'édition, l'audiovisuel et la diffusion, avec 3 048 euros et la recherche-développement, avec 3 020 euros (tableau 4). Les activités de services administratifs et de soutien, l'hébergement-restauration et l'action sociale ferment la marche avec respectivement 1 550, 1 549 et 1 496 euros nets mensuels.

### Une forte progression dans les branches de l'agro-alimentaire, des combustibles, caoutchouc, plastique et de la métallurgie-sidérurgie

Les salaires peuvent également être analysés par branche professionnelle. Tous les salariés d'une branche professionnelle sont couverts par une même convention collective. Les branches peuvent être regroupées à des fins statistiques selon la grille des « conventions regroupées pour l'information statistique » (CRIS, encadré 3).

Entre 2007 et 2008 dans les branches professionnelles de l'agro-alimentaire, dans celles des com-

bustibles, caoutchouc, plastiques ainsi que dans celles de la métallurgie et de la sidérurgie, l'augmentation du salaire net moyen a été la plus forte, avec respectivement +4,3 %, +4,2 % et +4,0 % (tableau 5).

En revanche, dans les branches professionnelles des banques, établissements financiers et assurances, le salaire net moyen a reculé de -0,1 % en raison notamment des conséquences de la crise sur la distribution des éléments variables de la rémunération. Ce recul fait cependant suite à la très forte augmentation du salaire net moyen en 2007 (+9,6 %), consécutive aux primes exceptionnelles distribuées au 1<sup>er</sup> trimestre 2007 à certains cadres des banques et des assurances. Le recul est particulièrement prononcé dans la branche des sociétés d'assurances où le salaire net moyen s'est replié de -3,9 %, après une croissance exceptionnelle de +17,6 % en 2007. Dans les branches professionnelles de l'immobilier et des activités tertiaires liées au bâtiment, la croissance du salaire brut moyen n'a été que de +1,0 % (contre +2,6 % en 2007), alors que celle du salaire mensuel de base a atteint +3,4 % [6]. Le ralentissement de la croissance des salaires dans les branches de l'immobilier est donc également lié à un recul des primes et autres composantes du salaire.

En 2008, la hiérarchie des regroupements conventionnels est la même qu'en 2007. Les branches des banques, des établissements financiers et des assurances offrent les salaires moyens les plus élevés, avec 3 057 euros nets par mois pour les salariés à temps complet (tableau 5). Viennent ensuite les branches des bureaux d'études et prestations de services aux entreprises et les branches de la chimie et de la pharmacie avec des salaires nets moyens de 2 681 et 2 650 euros par mois. Trois branches ont des salaires nets mensuels moyens compris entre 2 400 et 2 500 euros par mois : celles de la culture et de la communication (2 447 euros), les professions juridiques et comptables (2 435 euros) et la métallurgie et la sidérurgie (2 400 euros). À l'opposé, la branche de la coiffure et les branches du nettoyage, de la manutention, de la récupération et de la sécurité continuent d'afficher les salaires nets mensuels les plus faibles avec, respectivement, 1 264 euros et 1 481 euros.

Claire ANDRÉ (Dares).

#### Pour en savoir plus

[1] Depil S., Kerjosse R. (2010), « Les salaires dans les entreprises en 2008 : une hausse conséquente contrebalancée par l'inflation », *Insee Première* n° 1300, Insee.

[2] Houriez G., Passeron V., Perret A. (2009), « Les comptes de la nation en 2009 : une récession sans précédent depuis l'après-guerre », *Insee Première* n° 1294, Insee.

[3] Domens J., Ponceau J. (2009), « L'emploi salarié au 4<sup>e</sup> trimestre 2008 », *Premières Synthèses* n° 11.1, Dares.

[4] Dubreu N. (2009), « Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 4<sup>e</sup> trimestre 2008 », *Premières Synthèses* n° 12.2, Dares.

[5] Berry J.-B., Variot N. (2009), « Les bénéficiaires de la revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> juillet 2008 », *Premières Informations* n° 21.1, Dares.

[6] Berry J.-B., Combault P. (2009), « Évolution des salaires de base par branches professionnelles en 2008 », *Premières Informations* n° 25.1, Dares.

## CONVENTIONS ET ACCORDS : ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Le code du travail fixe les règles générales applicables aux relations de travail entre les employeurs et les salariés de droit privé. Dans ce cadre, les partenaires sociaux négocient des conventions et accords qui viennent compléter le droit du travail. La convention collective couvre l'ensemble des conditions d'emploi, de formation professionnelle et de travail ainsi que les garanties sociales, tandis que l'accord se limite à un ou plusieurs objets de négociation.

Le champ d'application des conventions et accords peut être interprofessionnel ou professionnel. Il s'agit dans ce dernier cas d'une convention ou accord dit « de branche ». Une convention collective de branche couvre l'ensemble des relations de travail dans un champ professionnel donné. D'éventuels accords peuvent se greffer sur la convention collective de branche, l'ensemble constitue dès lors le dispositif conventionnel de la branche.

### **Le champ d'application des accords et des conventions de branche**

Toute convention collective délimite un champ d'application catégoriel (catégories de salariés intéressées par le texte), un champ d'application géographique (national, régional, départemental ou local), un champ d'application professionnel défini en termes d'activités économiques.

### **L'extension des accords et des conventions collectives**

Le cadre juridique de la négociation collective, établi en 1919, ne prévoyait aucune obligation d'application de la convention collective. Depuis la loi du 24 juin 1936, un texte conventionnel peut être « étendu » par le ministère dont il dépend (celui chargé du travail ou celui chargé de l'agriculture). Il s'impose alors à toutes les entreprises de son champ d'application. Si la majeure partie des grandes conventions collectives sont étendues, ce n'est toutefois pas une généralité. Une convention collective peut ainsi être étendue, non étendue ou en voie d'extension (lorsque le processus d'extension n'est pas encore parvenu à son terme). Dans les deux derniers cas, l'application de la convention n'est pas obligatoire pour les entreprises non adhérentes aux syndicats signataires.

### **L'identification des conventions collectives**

Pour identifier les conventions collectives gérées par le ministère chargé du travail, la Direction générale du travail (DGT) a créé « l'identifiant de convention collective » (IDCC). Ce numéro à quatre chiffres est attribué à chaque texte présent dans la base de données des conventions collectives.

## LES CONVENTIONS REGROUPÉES POUR L'INFORMATION STATISTIQUE (CRIS)

En France, les statistiques économiques sur l'emploi et les salaires sont habituellement construites selon la nomenclature d'activités française (NAF) et souvent publiées et commentées selon la nomenclature économique de synthèse (NES) ou la nomenclature agrégée (NA), dont les regroupements visent à refléter le comportement d'agents économiques confrontés à leur marché, alors que la structuration de la NAF fait intervenir d'autres critères comme les spécificités techniques du processus de production ou son organisation en filières de production.

Conçue à des fins exclusivement statistiques, la grille d'analyse des « Conventions regroupées pour l'information statistique » (CRIS), élaborée par la Dares, est un ensemble de regroupements de branches conventionnelles à trois niveaux : le niveau CRIS1, le moins détaillé, comprend 25 postes, le niveau CRIS2 en comprend 64 et le niveau CRIS3, le plus détaillé, en comporte 137. La CRIS est mise à jour chaque année pour tenir compte des textes nouvellement créés ou des textes « archivés ». La version 2009 de cette grille a été constituée à partir de la liste des conventions à jour au 31 décembre 2009.